

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DU SIEL-TE

Séance du 12 FEVRIER 2024

Nombre de membres du Comité :

En Exercice : 11
Présents : 5
Pouvoirs : 4
Votants : 9

OBJET

**2024_02_12_04C Délégation de service public de
fibres optiques - THD42® - Avenant 16**

Votes Pour : 40

Votes Contre : 5

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
Le douze février,
à dix-sept heures,

se sont réunis à Montrond les Bains, Espace Les Foréziennes, les membres du Comité du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le vingt-six janvier deux mille vingt-quatre.

Présents :

M. DUMONT François, M. TISSOT Jean-Paul, M. PONCET Didier, M. BERNAT Georges, M. RAULT Serge

Formant la majorité des membres en exercice

Pouvoirs :

- Mandant : M. LAPALLUS Marc
- Mandataire : M. SOUTRENON Bernard

- Mandant : M. HEYRAUD Stéphane
- Mandataire : M. CHAVANNE Marc

- Mandant : M. CHARGUEROS Nicolas
- Mandataire : Mme CHAUVE PATRICIA

- Mandant : Mme FAYOLLE Sylvie
- Mandataire : Mme THIVANT Marie-Christine

Absents :

M. CAPITAN Jean-Paul, M. DESHAYES Sébastien

Le secrétariat a été assuré par : Pierre SIMONE

VU la délibération du Comité syndical en date du 7 février 2014, approuvant signature de la convention de délégation de service public relative à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit ;

VU l'avis favorable de la Commission de délégation de service public le 22 janvier 2024.

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 15 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que le SIEL-TE a confié au Déléguataire, LOTIM TELECOM / BOUYGUES ENERGIES & SERVICES / AXIONE, l'établissement d'un Réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH établi sur le territoire du Département de la Loire ;

CONSIDERANT la convention de Délégation de service public entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, date à laquelle la société THD42 Exploitation s'est substituée dans l'exécution de la convention au groupement attributaire de la délégation de service public, conformément à son article 5.1 ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre de la convention a souligné la nécessité de faire évoluer plusieurs aspects techniques et calendaires, notamment afin de mettre en cohérence les dates figurant dans la convention avec la date d'entrée en vigueur de ladite convention ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la convention sus mentionnée par un avenant n°16 ayant pour objet :

- L'avenant 16 a pour objet :
 - L'évolution des indicateurs de Qualité de Service adaptés la vie du réseau
 - Les évolutions tarifaires des Conditions particulières du Contrat FTTH :
 - o Contrat FTTH Passif (fourniture de lignes FTTH passives)
 - L'intégration d'une offre GFU dans le catalogue de services de la DSP THD42

Après en avoir délibéré le Comité du Siel Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE le projet d'avenant n°16 à la Convention de délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit ;

AUTORISE Madame la Présidente à finaliser toute discussion utile avec le déléguataire THD42 Exploitation et apporter d'éventuels ajustements à sa rédaction ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer cet avenant, ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Le 12 février 2024
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme, la Présidente


Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.